

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DILT 9 Fourniture de vélos avec leurs pièces détachées et accessoires - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un appel d'offres pour la fourniture, en 4 lots séparés, de vélos avec leurs pièces détachées et accessoires ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, le principe et les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, en 4 lots séparés, de vélos avec leurs pièces détachées et accessoires.

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à la fourniture, en 4 lots séparés, de vélos avec leurs pièces détachées et accessoires , pour une période de 48 mois à compter de la date de notification.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 35-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à des marchés négociés, Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marchés négociés.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation dont les seuils sont les suivants :

Lot n° 1 : Fourniture de vélos à assistance électrique avec leurs accessoires et pièces détachées.
Seuil minimum sur 48 mois : 130.000,00 euros HT (156.000,00 euros TTC)
Seuil maximum sur 48 mois : 360.000,00 euros HT (432.000,00 euros TTC)

Lot n° 2 : Fourniture de vélos de ville et de vélos tout chemin (VTC) pour adultes avec leurs pièces détachées et accessoires.
Seuil minimum sur 48 mois : 40.000,00 euros HT (48.000,00 euros TTC)
Seuil maximum sur 48 mois: 120.000,00 euros HT (144.000,00 euros TTC)

Lot n° 3 : Fourniture de vélos pour enfants avec leurs accessoires.
Seuil minimum sur 48 mois : 15.000,00 euros HT (18.000,00 euros TTC)
Seuil maximum sur 48 mois: 45.000,00 euros HT (54.000,00 euros TTC)

Lot n° 4 : Fourniture de vélos tout terrain (VTT) pour les inspecteurs de sécurité avec leurs accessoires et pièces détachées.
Seuil minimum sur 48 mois : 20.000,00 euros HT (24.000,00 euros TTC)
Seuil maximum sur 48 mois: 60.000,00 euros HT (72.000,00 euros TTC)

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées comme suit :

Lot n° 1 et n° 2 :

Budget d'investissement de la ville de Paris : chapitre 21, nature 2182

Budget de fonctionnement de la ville de Paris : chapitre 011 nature 60632 domaines fonctionnels V823 - V026 et V22

Section d'investissement (chapitre 21, sous-chapitre 2154) et de fonctionnement (chapitre 60, sous-chapitre 602) du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux

Lot n° 3 :

Budget d'investissement de la ville de Paris (DASCO) : chapitre 21, compte budgétaire 21-2188-D

Lot n° 4 :

Section d'investissement (chapitre 21, sous-chapitre 2154) et de fonctionnement (chapitre 60, sous-chapitre 602) du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO